

des Canadiens sont pour des compressions sévères dans les dépenses publiques, comme le fait actuellement le gouvernement américain. Ils ont en tête des réductions d'ensemble, et la plupart d'entre eux espèrent qu'elles auront des effets positifs sur l'économie canadienne et sur l'inflation. Au lieu de toujours venir nous réclamer davantage d'argent, pourquoi les députés d'en face ne s'installent-ils pas à leur bureau et ne cherchent-ils pas des moyens d'effectuer des réductions?

La deuxième partie du bill traite des petits magazines hebdomadaires. La Commission Kent tâche actuellement de déterminer dans quelle mesure le contrôle de la presse qu'exercent principalement trois groupes, à savoir le *Toronto Star*, Southam et Thomson, porte préjudice à la presse canadienne. Le *Toronto Star* a été laissé de côté parce qu'il ne possède qu'un seul journal, même s'il est vendu dans tout le pays et qu'il s'arrange pour faire chaque fois réélire les libéraux. Pendant que la Commission Kent s'interrogeait sur ce contrôle quasi monopolistique, le gouvernement s'en prenait aux petits hebdomadaires, en d'autres termes à la presse indépendante canadienne, qui lutte contre ces trois grandes chaînes de la presse. Les petits hebdomadaires sont les seuls magazines qui peuvent encore dire la vérité.

Le gouvernement vient de trouver une nouvelle taxe qui va avoir sur eux l'effet d'un coup de massue. Le gouvernement a l'intention d'exiger des hebdomadaires une taxe sur la publicité et les suppléments qu'ils impriment. C'est avec la publicité et les encarts publicitaires que ces journaux arrivent à vivre. La plupart de ces magazines hebdomadaires ne font pas beaucoup d'argent. Ils sont dirigés par des particuliers qui tâchent de gagner leur vie dans les petites villes canadiennes. Ces petits journaux sont le seul moyen de défense que nous ayons, dans le domaine de la presse, contre ces trois grands journaux dont tout le monde a entendu parler.

J'espère que le ministre modifiera ces taxes quand il sera prouvé qu'elles nuisent à certaines industries. J'espère qu'il va abolir cette taxe pour éviter d'anéantir les petits journaux indépendants. Les députés de ce bord-ci pensent que les sociétés qui font de la publicité peuvent envoyer leur documentation par courrier. L'ennui, c'est que ces encarts publicitaires que les hebdomadaires font paraître sur les ventes qui ont lieu le jeudi, le vendredi et le samedi sortent le mercredi. Pouvez-vous imaginer qu'on envoie ces encarts par courrier? D'ici à ce qu'ils nous arrivent, la vente serait terminée et les prix auraient grimpé de 50 p. 100. En outre, cela ferait payer une nouvelle taxe au public.

Toute cette mesure est censée être la marque de l'efficacité des activités du gouvernement. Selon moi, cette taxe qu'il propose est absolument désastreuse. Je ne peux qu'espérer, comme dans mes rêves les plus fous, que nous réussirons à mettre le gouvernement en minorité sur cette mesure qui constitue une véritable catastrophe pour le Canada, l'Ouest et notre économie en général.

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais moi aussi faire certaines remarques au sujet du bill C-57 dont nous sommes actuellement saisis, bill intitulé: «Loi modifiant la loi sur la taxe d'accise et loi sur l'accise et prévoyant un impôt sur les revenus pétroliers».

Je précise tout d'abord que cette mesure législative, comme toute mesure législative gouvernementale, comporte certains

### *Taxe d'accise*

aspects qui seront utiles aux Canadiens, notamment des exemptions la taxe d'accise. Ces exemptions figurent dans la Partie I de ce bill. Notre parti approuve, dans l'ensemble, à quelques exceptions près la nature de ces exemptions.

Nous avons proposé un amendement pour obtenir l'exemption des ustensiles, instruments et de l'équipement employés pour l'enseignement et la recherche dans les universités. Notre parti voudrait modifier légèrement l'article 12 de cette mesure législative pour qu'il ne soit plus indispensable que ces appareils soient spécialement conçus pour la recherche et ce, pour que soit exempté tout le matériel employé jusqu'à concurrence de 50 p. 100 du temps pour la recherche et pour l'enseignement. Nous recommandons la suppression du mot «conçus» à la deuxième ligne de l'article 12.

En outre, nous croyons que la liste des carburants exemptés de la taxe de vente devrait comprendre les carburants qui servent à la formation des pilotes. Si l'on considère les hausses considérables que devront subir tous les Canadiens qui veulent prendre des cours de pilotage, puisque Revenu Canada vient de décider d'annuler tout avantage fiscal au-delà de 35 heures de vol, il convient de prendre les moyens qu'il faut pour s'assurer que l'apprentissage des pilotes reçoive autant d'attention que tous les autres programmes de formation professionnelle et autres.

Cela dit, je pense qu'on peut dire que les députés de notre parti et bien souvent nos collègues du parti à ma gauche, ont dénoncé de nombreuses dispositions du bill C-57. Comme l'a signalé il y a quelques instants le député d'Ontario (M. Fennell), l'indexation des sources de revenus, que ce soit à l'échelon fédéral ou provincial—et dans son dernier budget, l'Ontario a indexé les sources de revenus de la province—constitue une mesure particulièrement rétrograde. Les gouvernements sont là pour servir le public et non pas l'inverse. Par contre, il faut maintenir l'indexation de l'impôt sur le revenu telle que prévue dans la loi de l'impôt sur le revenu et le gouvernement ne devrait même pas songer, comme le ministre des Finances (M. MacEachen) l'insinue souvent, à supprimer l'indexation des exemptions prévues par la loi. De cette façon, le gouvernement répond aux besoins des Canadiens en s'assurant que le progrès inaltérable de l'inflation ne grugera pas le revenu minimal de base non taxable dont les gens sont en droit de bénéficier.

• (1710)

Par ailleurs, l'indexation des recettes du gouvernement, telle qu'on la conçoit dans les dispositions du bill C-57 relatives aux boissons alcooliques, au vin et au tabac, et la mesure prise par l'Ontario pour indexer les recettes que la province tire de la taxe sur l'essence sont inflationnistes. En effet, l'indexation, telle que proposée dans le bill dont nous sommes saisis, soit à chaque trimestre, en fonction de la composante de l'indice des prix à la consommation qui reflète le coût de ces marchandises de consommation—c'est le processus qui consiste à calculer le taux croissant des recettes fiscales sur une base ad valorem plutôt qu'en fonction de la valeur réelle—a un effet d'amplification. S'il faut que les recettes représentent un certain pourcentage du prix de détail d'un produit donné, alors, chaque fois que la taxe augmente en vertu de cette formule d'indexation, cette augmentation sera reflétée par l'indice des prix à la consommation, de sorte que trois mois plus tard il faudra encore relever l'indice du taux de la taxe. Ces dispositions, qui visent à indexer les revenus fiscaux sur l'indice des prix à la